

Sensibilisation au code de la commande publique

Abdelkrim SAYOUR - Ingénieur biomédical CHRU de NANCY

Département territorial de la transformation du numérique et de l'ingénierie biomédicale

CHRU DE NANCY



Sensibilisation au code de la commande publique

1. Présentation du CHRU
2. Le code de la commande publique
3. La définition des besoins
4. Définition des seuils de publication et des procédures de passation
5. Le déroulement de la procédure
6. Cas pratique

Le CHRU de Nancy en quelques chiffres

- Le CHRU de Nancy est le premier employeur de Lorraine avec 9 254 personnes soit 8 447 équivalents temps plein (ETP)
- 1495 lits dont 1329 lits en médecine – chirurgie – obstétrique (MCO) et 192 places en ambulatoires et 25 postes de dialyse
- 1 868 179 repas soit de 5 118 repas par jour en moyenne

*Chiffres 2022

CHRU DE NANCY



Le CHRU de Nancy en quelques chiffres

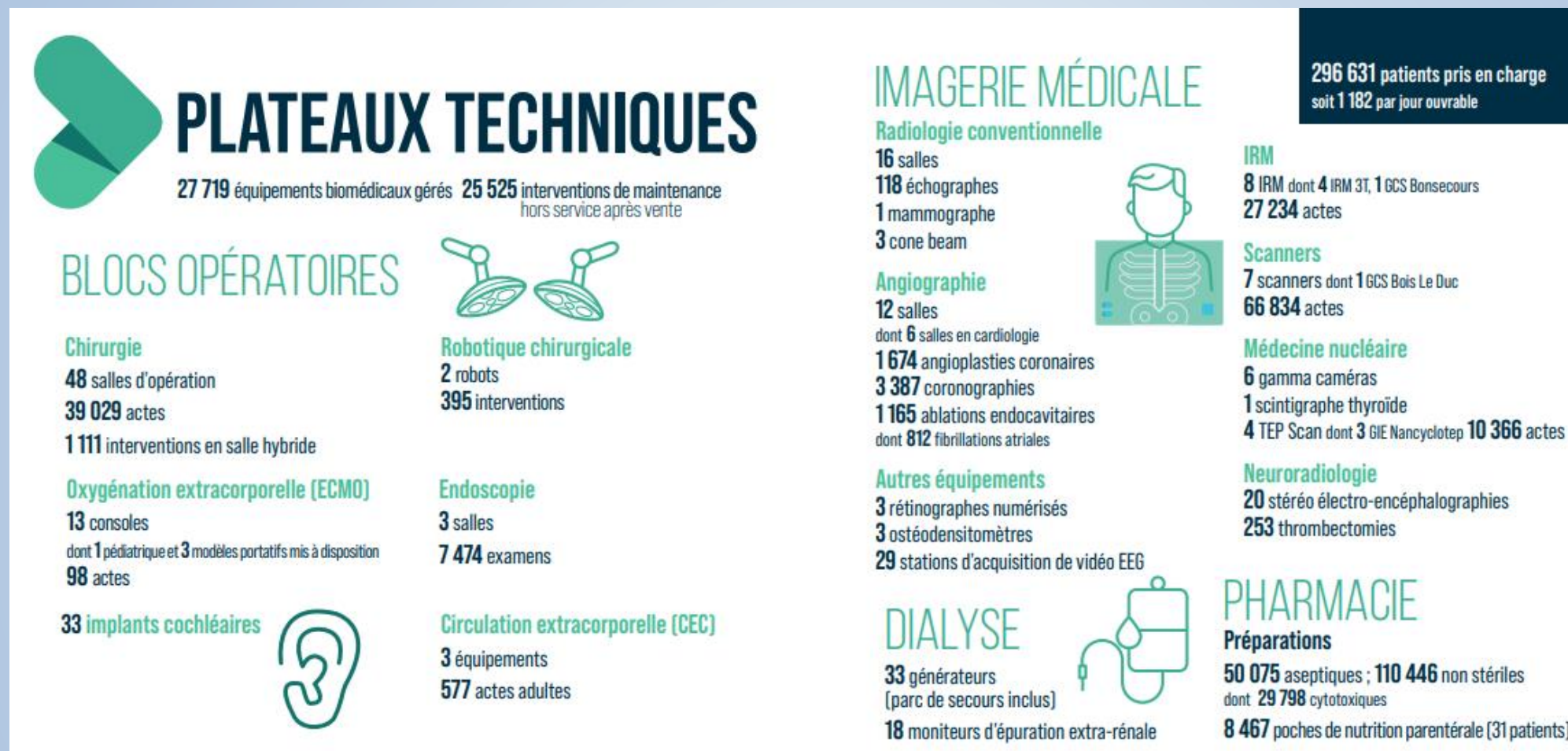
- Un budget de fonctionnement de 960 M€
- Recettes à hauteur de 956 M€
- Un budget d'investissement de 34 millions d'euros en 2022 (32 % pour le biomedical)

Chiffres 2022

CHRU DE NANCY

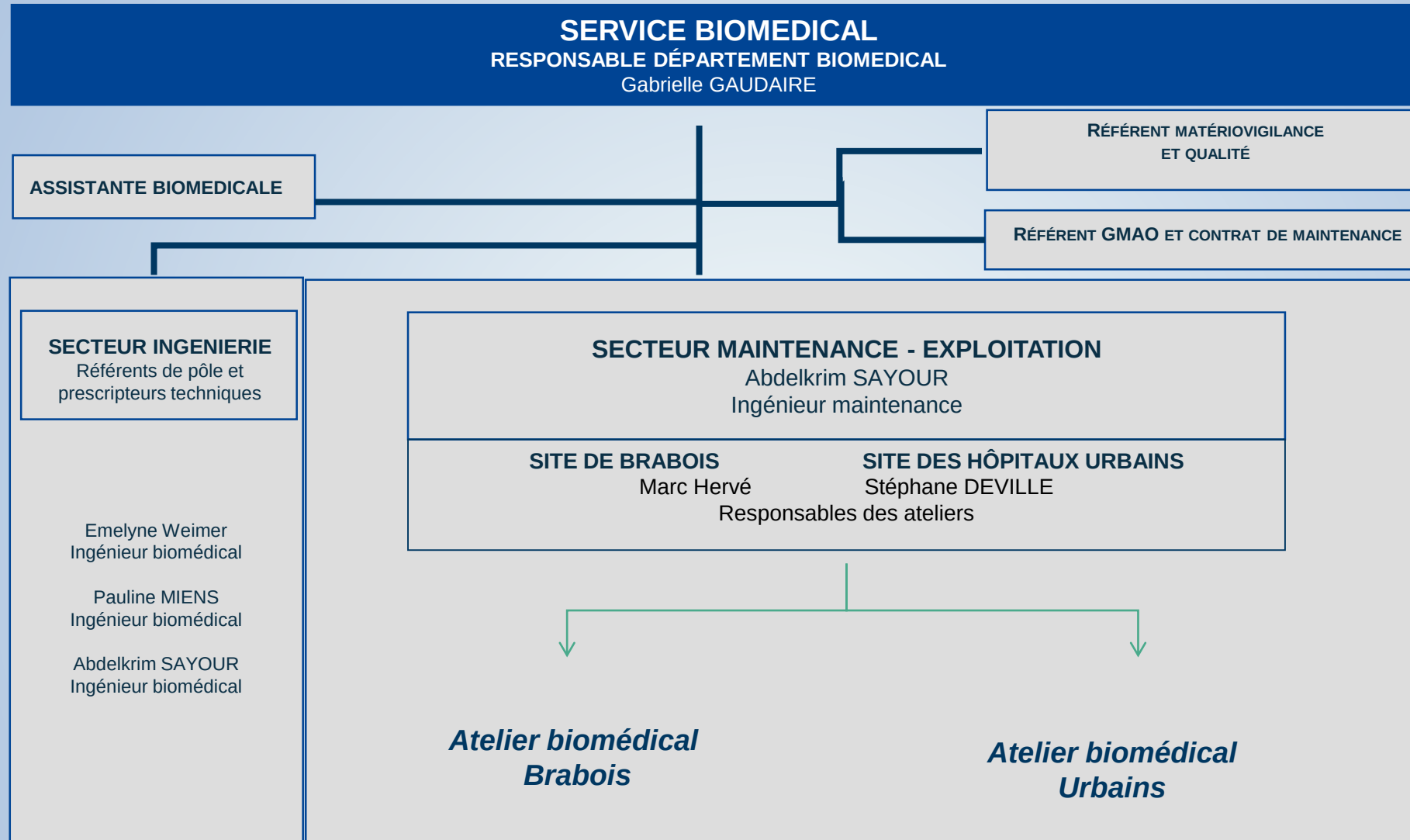


Le CHRU de Nancy en quelques chiffres



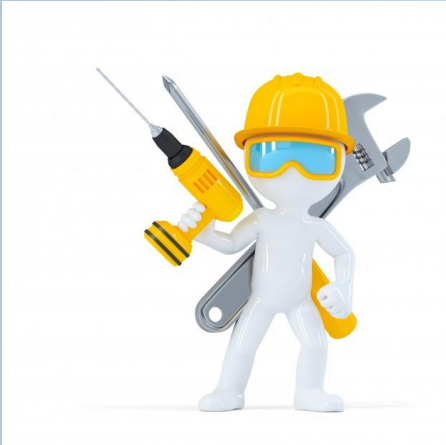
CHRU DE NANCY

Département territorial de la transformation du numérique et de l'ingénierie biomédicale



CHRU DE NANCY

Le CHRU de Nancy en quelques chiffres



Secteur Maintenance

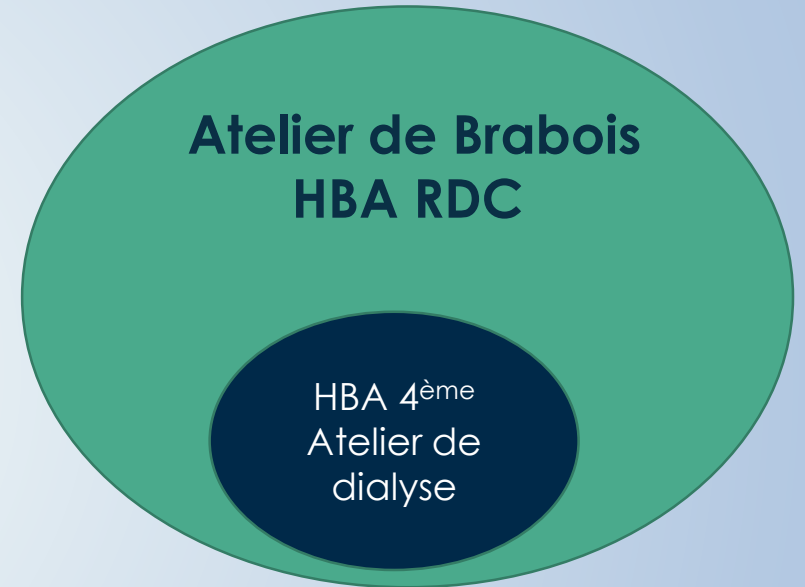
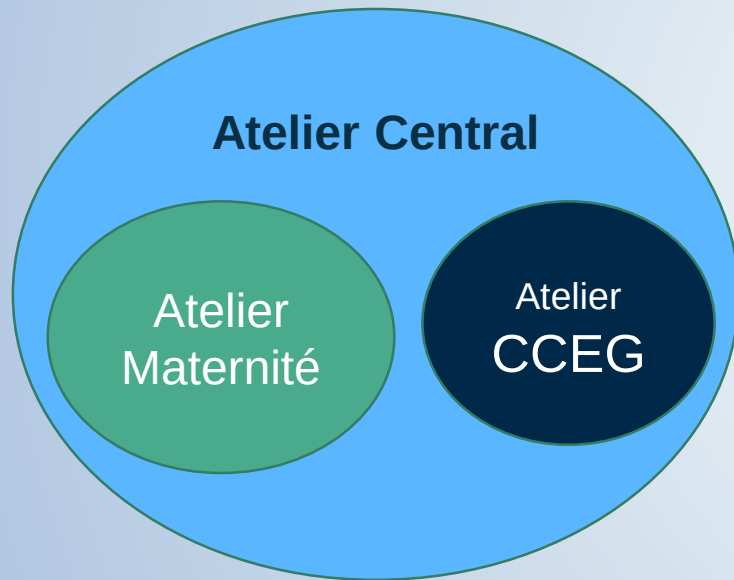
CHRU DE NANCY



Secteur Maintenance

5 ateliers au cœur de l'activité de soins

Site Hôpitaux Urbains



Site de Brabois

Secteur Maintenance

Cadre réglementaire:

Arrêté du 3 octobre 1995 : relatif aux modalités d'utilisation et de contrôle des matériels et dispositifs médicaux assurant les fonctions et actes d'anesthésie et de post-anesthésie.

- - 1° de disposer d'un inventaire des dispositifs qu'il exploite, tenu régulièrement à jour, mentionnant pour chacun d'eux les dénominations commune et commerciale du dispositif, le nom de son fabricant et celui du fournisseur, le numéro de série du dispositif, sa localisation et la date de sa première mise en service.
- - 2° de définir et mettre en œuvre une organisation destinée à s'assurer la maintenance et du contrôle de qualité interne ou externe des dispositifs dont il précise les modalités, qui sont transcrites dans un document.

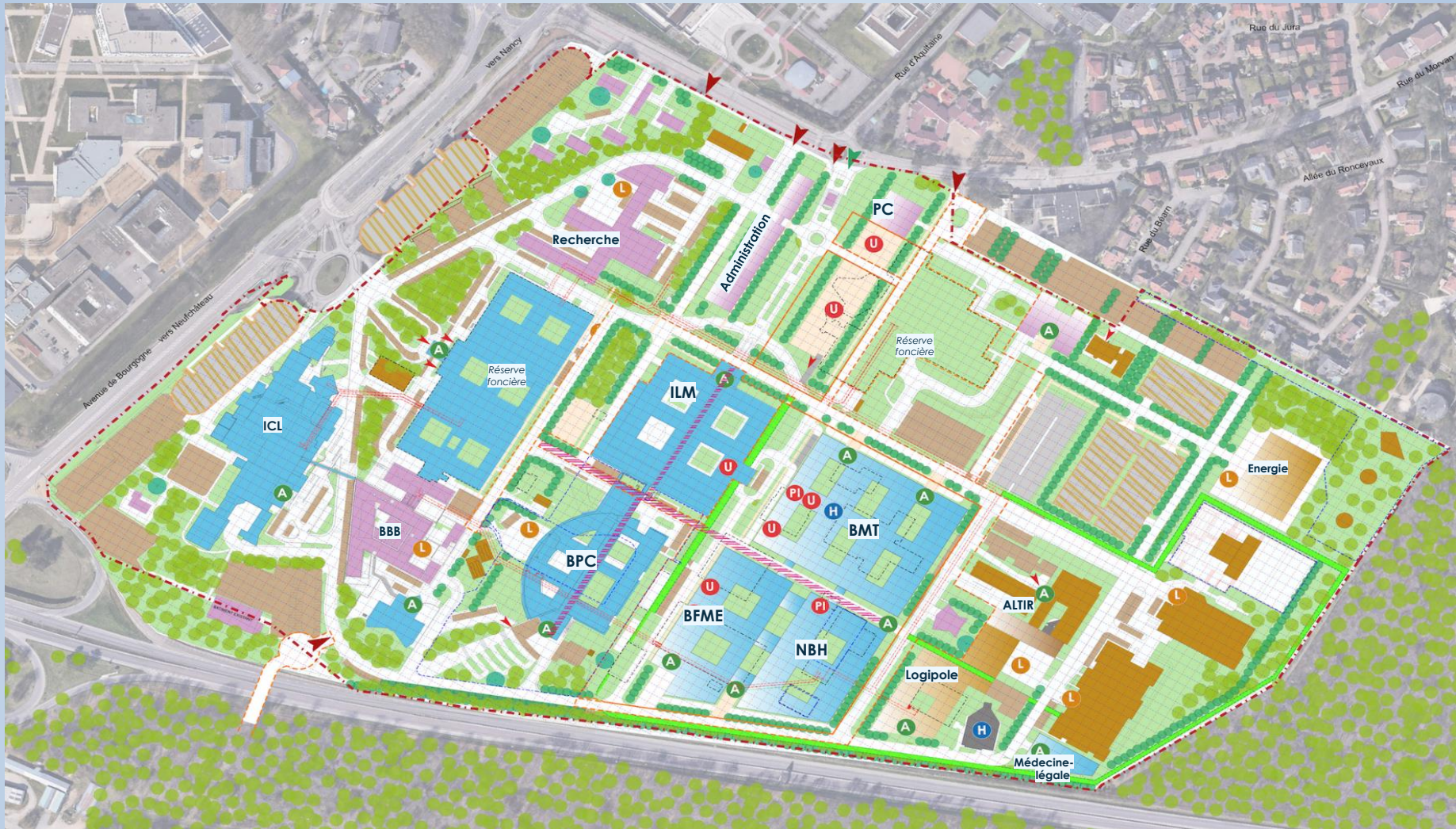
➤ Décret du 5 décembre 2001 et Arrêté du 3 mars 2003 : relatif à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité des dispositifs médicaux de classe IIb et III.

Actualités: le plan de refondation du CHRU

- Fluidifier et améliorer le parcours hospitalier globale des patients
 - Restructurer et améliorer les services de manière efficiente
 - Développer l'ambulatoire
 - Réduction du capacitaire
 - Massification des bâtiments
- => Retour à l'équilibre tout en améliorer la qualité des soins

CHRU DE NANCY





CHRU DE NANCY

Les marchés publics en chiffres

Combien pèse l'achat public en France ?

Selon les données recensées par l'observatoire économique de l'achat public, le montant de la commande publique s'élevait à 111 milliards d'euros en 2020.

Source: <https://www.economie.gouv.fr/daj/observatoire-economique-commande-publique>

Le code de la commande publique (CCP) en france

- Le code de la commande publique (CCP) en France constitue le socle juridique qui régit les contrats de la commande publique. Il s'agit d'un ensemble de règles et de principes qui encadrent les marchés publics et les contrats de concession.
- Ce code est important pour les acteurs des achats publics, qu'ils soient acheteurs publics ou entreprises souhaitant répondre à des appels d'offres.
- Il définit les règles de passation, d'exécution, et de gestion de ces contrats, garantissant la transparence, la liberté d'accès aux contrats, et l'égalité de traitement entre les différents acteurs.

Le code de la commande publique (CCP) en france

- Le code de la commande publique est né d'une volonté de simplification et de rationalisation de la législation relative aux marchés publics.
- Avant sa codification, ces règles étaient éparpillées dans divers textes législatifs et réglementaires, ce qui compliquait leur compréhension et leur application. La codification a permis de rassembler l'ensemble des dispositions au sein d'un code unique, facilitant ainsi l'accès à ces règles pour les acheteurs publics, les entreprises, et toutes les parties prenantes de la commande publique.
- Ce code ne demeure pas statique. Il évolue pour s'adapter aux besoins changeants de la commande publique

Le code de la commande publique (CCP) en france

Date d'entrée en vigueur du CCP

Le CCP a été publié le 5 décembre 2018 au Journal officiel de la République française. Il est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019.

Achat de dispositifs médicaux

Définition d'un dispositif médical:

Tout instrument, appareil, équipement, matière ou autre article, utilisé seul ou en association, y compris le logiciel nécessaire pour le bon fonctionnement de celui-ci, destiné par le fabricant à être utilisé chez l'homme à des fins médicales,

et dont l'action principale voulue dans ou sur le corps humain n'est pas obtenue par des moyens pharmacologiques ou immunologiques ni par métabolisme, mais dont la fonction peut être assistée par de tels moyens... »

Exemple de dispositifs médicaux

- Monitoring, perfusion, ventilation
- Équipements de bloc opératoire (tables opératoires, bistouris, coelioscopie)
- Explorations fonctionnelles (épreuve d'effort)
- Endoscopie (endoscope souple et rigide)
- Imagerie (RX, échographie)
- Équipements de dialyse
- Les prestations de maintenance
- Les automates de laboratoires
- Etc.....

Achats de fournitures et de services

- Les achats publics se font selon les règles établies par le Code de la commande publique (marchés Publics)
- Principale différence entre les structures publics et privées induisant de plus grandes contraintes sur le plan juridique (recours), sur la mise en place des contrats et livrables.

Le marché public : définition

Qu'est-ce qu'un « marché public » ?

- Un marché est un contrat
- Un contrat conclu à titre onéreux
- Un contrat conclu entre les pouvoirs adjudicataires et les opérateurs économiques publics ou privés pour répondre à leurs besoins de travaux, fournitures ou de services.

Pouvoir adjudicataire: personne qui conclut le marché avec le titulaire.

Le marché public : un contrat

- Rencontre entre un besoin et une offre, avec obligations réciproques
- Cela exclu toute décision unilatérale: une personne publique ne peut attribuer d'office un marché public, même dans les cas où elle est dispensée des obligations de publicité et de mise en concurrence

Objectifs et enjeux de la réglementation des marchés publics

- Le bon usage de l'argent public : empêcher de passer un contrat avec qui on veut et à n'importe quelles conditions
- Obligation de définir précisément son besoin avant d'acheter = cahier des charges
- Obligation de mettre en concurrence (plusieurs offres...)
- Encadrement de l'exécution du marché / ex: modification du prix que sous certaines conditions...

Objectifs et enjeux de la réglementation des marchés publics

Protection des entreprises, qui ont intérêt à accéder aux marchés publics

Recherche de l'efficacité des structures publiques via la mise en concurrence (gain achat)

Garantir les conditions d'exécution des prestations demandées (engagements réciproques)

CHRU DE NANCY



Les principes fondamentaux de la commande publique

L'essentiel à retenir :

- Liberté d'accès à la commande publique
- Égalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures

Le non respect de ces principes constitue une illégalité de nature à conduire à l'annulation du marché mais expose aussi son auteur à des sanctions pénales pour délit de favoritisme.

Les principes fondamentaux de la commande publique

Article 432-14 du code pénal

« Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende le fait de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et l'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public »

CHRU DE NANCY



Les principes fondamentaux de la commande publique

L'application de ces principes:

Liberté d'accès des entreprises à la commande publique:

- Mise en concurrence: publication des consultations (presse spécialisée (moniteur), presse locale, BOAMP, JOUE,...)

Les principes fondamentaux de la commande publique

Égalité de traitement des candidats:

- Formalisme identique pour tous les candidats / Ex: date limite de réception des offres, renseignements à fournir...
- Publication des critères d'évaluation des offres

Les principes fondamentaux de la commande publique

Transparence des procédures et des décisions:

Droit à l'information:

- notification des résultats et des motifs du rejet des offres
- Publication d'avis d'attribution

CHRU DE NANCY



Le dossier de consultation des entreprises (DCE)

Pièces principales du DCE:

- CCTP: cahier des clauses techniques particulières
 - Définition du besoin
- RC: Règlement de la consultation
 - Critères d'évaluation des offres
 - Date et heures limites de réception des offres
- CCAP: cahier des clauses particulières
 - Pénalités d'indisponibilité
 - Résiliation
 - Modalités de facturation et de paiement
 - Modalité de révision de prix
 - Durée de garantie

CHRU DE NANCY



La définition du besoin

- Détermination du besoin passe par l'élaboration d'un cahier des charges (CCTP)
- Estimation financière du projet: coût global
- Recours aux prestations supplémentaires (options)
- L'allotissement
- Échantillons et/ ou visites

Élaboration du cahier des clauses techniques
particulières: CCTP

CHRU DE NANCY



Élaboration du cahier des clauses techniques particulières: CCTP

Document décrivant les spécifications techniques du produit à acquérir.

Pour cela possibilité de se référer à des normes ou autres documents reconnus ou exprimer les spécifications techniques en termes de performances à atteindre ou d'exigences fonctionnelles

Interdiction de faire référence à une marque: le principe de mise en concurrence ne serait pas respecté et possibilité d'annulation de la procédure.

Élaboration du cahier des clauses techniques particulières: CCTP

- L'analyse des besoins fonctionnels des services sur la base, par exemple, d'états de consommation
- La connaissance aussi approfondie que possible des marchés fournisseurs, participation à des salons professionnels, documentation technique (rencontre des principaux fournisseurs, revue scientifique; benchmarking)

Élaboration du cahier des clauses techniques particulières: CCTP

- Adoption dès que possible d'une démarche en coût global prenant en compte non seulement le prix à l'achat, mais aussi les coûts de fonctionnement et de maintenance
- => Constitution de l'offre de base (minimum demande par l'acheteur)

Rédaction du CCTP

L'acheteur peut être amené à recourir à l'utilisation de prestations supplémentaires (options) pour compléter son offre de base.

A l'inverse le fournisseur peut être autorisé à proposer en plus de son offre de base une variante (substitution de l'offre) respectant les caractéristiques demandées au CCTP mais apportant un plus),

Élaboration du cahier des clauses techniques particulières: CCTP

L'allotissement est obligatoire:

L'allotissement est érigé en principe pour susciter une réelle concurrence entre les entreprises, quelle que soit leur taille.

Ainsi, le champ de la concurrence est étendu à des entreprises compétitives mais qui ne sont pas nécessairement apte à réaliser l'intégralité d'un marché, tout particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME)

Les critères de choix

Obligation d'annoncer les règles d'attribution d'un marché au moment de la publication.

Exemple:

- Critères techniques: 60%
 - Sous critères (puissance, ergonomie, sensibilité, poids)
- Critères financiers: 40%
 - Investissement
 - Exploitation (consommables, réactifs)
 - maintenance

Élaboration du cahier des clauses techniques particulières: CCTP

Pourquoi faut-il bien déterminer ses besoins?

Le choix de la procédure à mettre en œuvre se détermine en fonction du montant et des caractéristiques des prestations à réaliser.

De cette phase préalable essentielle dépend, la réussite ultérieure du marché.

C'est pourquoi il est indispensable de procéder en amont à une définition précise des besoins.

Définition des seuils de publication et
des procédures de passation

CHRU DE NANCY



Définition des seuils de publication et des procédures de passation

- La passation d'un marché public est soumise à des règles de procédure et à des règles de publicité. D'une part, l'acheteur public doit se conformer à une procédure, déterminée en fonction de la valeur de l'achat et de son objet (travaux, fournitures, services).
- D'autre part, et pour garantir une concurrence satisfaisante, l'acheteur doit appliquer des règles de publicité qui varient, elles aussi, en fonction de l'acheteur (collectivité, État, établissements de santé etc.), de la valeur du marché et de l'objet de l'achat.

Seuils de procédure

Les procédures de passation des marchés publics varient en fonction de leur **objet** :

- marché de travaux pour la réalisation d'ouvrage, de travaux du bâtiment et de génie civil (ponts, routes, ports, barrages, infrastructures urbaines, etc.),
- marché de fournitures pour l'achat de matériels, de mobilier ou de produits,
- marché de services pour l'achat de services matériels (comme l'entretien des locaux par exemple) ou immatériels (conseil juridique, projet informatique, etc.).

Seuils de procédure

- La procédure change aussi en fonction de la **valeur** estimée du marché :
- si la valeur estimée du marché est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'organisme public peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités (ou Mapa), délai de réponse, négociation => plus de souplesse
- au-delà, il doit respecter une procédure formalisée pour passer son marché.
- Pour les marchés d'une valeur inférieure à 40 000 € HT, l'acheteur public a pour seule obligation de choisir une offre pertinente, de faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur lorsqu'il y a plusieurs offres susceptibles de répondre à son besoin.
- Et enfin, la procédure peut changer en fonction de l'acheteur concerné : collectivité territoriale, établissement de santé, services de l'État, etc.

Seuils de procédure formalisée - Montants hors taxe

TYPE DE MARCHÉ	SEUIL 2020-2021	SEUIL 2022-2023
Marchés publics de fournitures et de services de l'État	139 000 € HT	140 000 € HT
Marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales Marchés publics de fournitures des autorités publiques centrales opérant dans le domaine de la défense	214 000 € HT	215 000 € HT
Marchés publics de fournitures et de services des entités adjudicatrices	428 000 € HT	431 000 € HT
Marchés publics de travaux et pour les contrats concessions	5 350 000 € HT	5 382 000 € HT

CHRU DE NANCY



Choix de la procédure

- Seuils de procédure applicables au 1^{er} janvier 2023 (montants hors taxes)

Seuils		4 000 € HT	90 000 € HT	215 000 € HT
		Procédures adaptées		Appel d'offres
Modalités de publicité	Pas de publicité	publicité adaptée	Publicité obligatoire BOAMP ou JAL si nécessaire presse spécialisée	Publicité obligatoire BOAMP et JOUE + le cas échéant publicité complémentaire

Modalités de publication

- JAL : journal d'annonces légales
- BOAMP : bulletin officiel d'annonces des marchés publics
- JOUE : journal officiel de l'union européenne
- AAPC: Avis d'appel public à la concurrence

Définition des seuils de publication et des procédures de passation

En résumé,

- La passation d'un marché public est soumise à des règles de publicité et de mise en concurrence.
- La personne publique doit se conformer à différents types de procédures, déterminés en fonction du montant, de la nature du marché (travaux, fourniture ou services) et du type de personne publique (État, collectivités territoriales ou établissements publics).

CHRU DE NANCY



Computation des seuils par catégories homogènes

On procède à l'estimation du besoin relatif à chaque catégorie homogène...

Ex. catalogue des catégories homogènes de Fournitures et de Services des CHU

- NCHFS : Nomenclature des catégories Homogène fournitures et services

Computation des seuils par catégories homogènes

DISPOSITIFS MEDICAUX DE TECHNIQUES OPERATOIRES

18.411	Instrumentation chirurgicale réutilisable, containers
18.412	Bistouris électronique, générateurs de radiofréquence, cryochirurgie, phakoémulsificateurs, moteurs chirurgicaux
18.413	Microscopes Opératoires, systèmes de repérage assistés par ordinateur, robots et télémanipulateurs
18.414	Lasers thérapeutiques et diagnostiques
18.415	Accessoires et pièces détachées de techniques opératoires

Computation des seuils par catégories homogènes

DISPOSITIFS MEDICAUX D'ANESTHESIE, DE REANIMATION ET SOINS INTENSIFS	
18.421	Système de monitoring : Moniteur, poste central de surveillance et systèmes informatiques associés, tensiomètre automatique, saturomètre, cardiocographe, moniteurs spécifiques
18.422	Système de réchauffement des patients : incubateur ouvert et fermé, table de réanimation, rampe chauffante, couverture électrique, générateur à air et à eau, ...
18.423	Système de perfusion et nutrition : pousse-seringue, pompe à perfusion, à nutrition, à insuline, pompe de chronothérapie, Pompe Contrôlée d'Analgésie, station de perfusion, ...
18.424	Suspensions techniques hors blocs opératoires (bras, poutre, colonne, ...) pour l'anesthésie, la réanimation et les soins intensifs
18.425	Petit équipement divers : manomètre, débitmètre, détendeur et régulateur de pression, distributeur de gaz à usage médical, système autonome d'aspiration, humidificateur, nébuliseur, tensiomètre, thermomètre médical, stéthoscope
18.426	Accessoires et pièces détachées d'équipement d'anesthésie, de réanimation et soins intensifs

Computation des seuils: principes généraux

Interdiction de se soustraire à l'application du CMP en scindant ses achats. Lorsqu'un achat peut être réalisé par lots séparés, est prise en compte la valeur globale estimée de la totalité de ces lots:

- possibilité de mettre en œuvre soit une procédure commune de mise en concurrence pour l'ensemble des lots, soit une procédure de mise en concurrence propre à chaque lot
- quelle que soit l'option retenue, lorsque la valeur cumulée des lots est égale ou supérieure aux seuils, la ou les procédures à mettre en œuvre sont des procédures formalisées

Computation des seuils: principes généraux

- Il est possible de passer certains lots en procédure adaptée (ou Mapa) même si la valeur globale dépasse les seuils de procédure formalisée. Les 2 conditions suivantes doivent être réunies :
- La valeur estimée de chaque lot concerné est inférieure à **80 000 €** HT pour les fournitures et les services
- Le montant cumulé de ces *petits lots* ne dépasse pas **20 %** de la valeur du marché.
- **Exemple :**
- Un marché public de services d'une valeur totale de **550 000 €** HT comprend les lots suivants :
- Lot 1 : **500 000 €** HT
- Lot 2 : **30 000 €** HT
- Lot 3 : **20 000 €** HT

Les lots 2 et 3 sont chacun d'une valeur inférieure à **80 000 €** HT . Leur montant cumulé est de **50 000 €** HT. Il ne dépasse pas **20 %** de la valeur de la totalité des lots ($550\,000 \times 20\% = 110\,000$). Ils pourront donc être passés en procédure adaptée.

Présentation des procédures les plus utilisées

1. Procédures adaptées (MAPA)
2. Appel d'offres ouvert
3. Dialogue compétitif
4. Marche passé sans publicité et mise en concurrence

Procédures adaptées: MAPA

- Lorsqu'un acheteur public souhaite réaliser un achat dont la valeur estimée est inférieure aux seuils de procédure formalisée, il peut recourir à une procédure adaptée (ou Mapa).
- Dans ce cas, il peut déterminer librement les modalités de la procédure dans le respect des principes de la législation en matière de marchés publics (liberté d'accès, égalité de traitement des candidats et transparence des procédures).
- S'il prévoit de négocier les offres, il doit le préciser dans les documents de la consultation.

Le déroulement de la procédure en MAPA

- Envoi de la publicité
- Délai raisonnable de remise des offres
- Réception des offres
- Ouverture et analyse des offres
- Classement des offres
- Choix par la commission
- Envoi des courriers de rejets
- Pas de Délai d'attente avant notification
- Notification du marché (signature du marché par les deux parties)

Appel d'offres : Procédures formalisées

Procédure par laquelle le pouvoir adjudicateur choisit l'attributaire, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats. La négociation est interdite »

L'AO peut être ouvert ou restreint (c'est-à-dire qu'on sélectionne les candidats qui seront admis à remettre une offre)

Le déroulement de la procédure en AO

Aujourd'hui

- Envoi AAPC au BOAMP et JOUE
- Délai 30 J minimum
- Réception des offres
- Ouverture et analyse
- Classement des offres
- Choix par la commission
- Envoi des courriers de rejets
- Délai 11 jours de suspension de signature
- Notification du marché si pas de référé précontractuel

CHRU DE NANCY



Dialogue compétitif: procédures formalisées

Procédure restreinte, en plusieurs « round »

- Après publicité, sélection des candidats admis au dialogue
- Dialogue en plusieurs phases, en vue de définir ou de développer une ou plusieurs solutions de nature à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle ou desquelles les participants au dialogue seront invités à remettre une offre
- => Co-construire la solution

Dialogue compétitif: procédures formalisées

Possibilité d'y recourir « lorsqu'un marché public est considéré comme complexe », c'est-à-dire que

- le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure de définir seul et à l'avance les moyens techniques pouvant répondre à ses besoins »
- le pouvoir adjudicateur n'est objectivement pas en mesure d'établir le montage juridique ou financier d'un projet

Marché passé sans pub et mise en concurrence

Exemple:

Marchés « qui ne peuvent être confiés qu'à un opérateur économique déterminé pour des raisons techniques, artistiques ou tenant à la protection de droits d'exclusivité »

⇒ Nombreux marchés de maintenance

⇒ Marchés de consommables captifs

CHRU DE NANCY



Groupement d'achat
&
central d'achat

CHRU DE NANCY



UniHA

Union des Hôpitaux pour les Achats

Groupements des CHU et CH :

- Mutualisation des forces Achats
- Massification des achats
- Soumis au code des marchés publics

CHRU DE NANCY



Centrale d'achat

UGAP: Union des Groupements des Achats publics

C'est un établissement public industriel et commercial (EPIC) créée en 1985 et placée sous la double tutelle du ministre chargé de l'économie, des finances et du budget, d'une part, et du ministre chargé de l'éducation nationale, d'autre part.

Acteur de l'achat public dont le rôle et les modalités d'intervention sont clairement établis par le code.

CHRU DE NANCY



Merci
pour votre attention

